

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2020/08  Paraphe : <b>FS</b>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <b>Délibération n°DB2020/05</b>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 18

Le dix février deux mille vingt, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 28/01/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote** : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Jean-Pol RICHELET, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020 AVEC LE FJEPCS LA PASSERELLE**

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et précisant les modalités de conventionnement avec les associations et confiant délégation au Bureau Communautaire pour l'approbation et l'application des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;

Vu le programme d'actions 2020 présenté par l'association « FJEPCS La Passerelle » représentant une subvention de 74 000 € ;

Vu la proposition de la commission Sport, vie associative et culture en date du 29 janvier 2020 décidant de retenir une subvention 2020 maximale arrêtée à la somme de 70 000 € ;

Après en avoir délibéré par 13 voix POUR, 4 voix CONTRE et une abstention,

Le Bureau Communautaire DECIDE de verser une subvention d'un montant de 70 000 € dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens 2020 à l'association « FJEPCS La Passerelle », répartie selon les axes suivants :

**Axe 1 : SOUTIEN AU PILOTAGE DE L'ASSOCIATION : 8 000 EUROS**

La fonction pilotage (3.25 ETP) a pour mission d'assurer la gestion humaine, financière et administrative de l'association. Elle conditionne l'ensemble des actions du centre social.

.../...

**Axe 2 : LA MAISON DES PARENTS : 16 500 €**

**Objectifs de l'action :**

- Renforcer la fonction parentale et l'émergence de toutes les formes d'expression des liens familiaux
- Permettre la participation et l'initiative des familles
- Favoriser les solidarités, les liens sociaux, les solidarités familiales et les relations entre générations
- Construire le projet en lien avec des parents désireux de créer du lien social sur leur commune.
- Rompre l'isolement des personnes en situation de précarité et d'exclusion sociale.
- Permettre l'accès à la culture (cinéma, bibliothèque, activités de socialisation...)

**AXE 3 : A PLUS DANS LE BUS : 9 000 €**

**Objectifs de l'action :**

- Lutter contre l'isolement par la mise en place d'ateliers itinérants afin de favoriser et / ou créer du lien social
- Créer des temps intergénérationnels
- Présenter le projet et partage de diagnostic avec les partenaires (collectivités, partenaires sociaux, acteurs locaux, usagers, habitants, ...)

**AXE 4 : LA MOBILITE : 26 500 €**

**Objectifs de l'action :** Favoriser la mobilité des habitants du territoire afin de permettre l'accès aux droits (soins, emploi, formation, ...) et l'accès à la culture

**AXE 5 : PREVENTION : 10 000 €**

**Objectifs de l'action :**

- Informer sur les questions de santé en lien avec le contrat local de santé
  - Mettre en place un réseau de visiteurs bénévoles à domicile
- AUTORISE le Président à finaliser et à signer la convention d'objectifs et de moyens 2020 avec l'association FJEPSC La Passerelle et tout acte à intervenir.

**Le Président,**

**Francis SIGNORET**

